

Message de votre exécutif

Bonjour chers membres de la section locale 4155,

Dans ce temps de pandémie, nous espérons que vous et vos proches se portent bien. Vous êtes soit en quarantaine ou en auto-isollement. Sachez que cette situation est une première pour nous tous et que nos parents et grands-parents ont vécus des situations pires (la guerre, la dépression que pour en nommer quelques uns). Il y a plusieurs ressources à vos dispositions si vous avez besoin d'aide (gouvernement, programme d'aide aux employés, etc...). Le syndicat essaie de vous tenir au courant aussitôt que nous en sommes informés.

Toutes rencontres exécutives, rencontre de négociations, rencontre de griefs/d'arbitrages, rencontre patronale/syndicale sont annulées dues à la quarantaine. Votre conseil exécutif ainsi que le comité de négociations continue de travailler par appel conférence afin d'avancer dans des dossiers et dans les négociations pour votre convention collective locale.

Sur un autre sujet, le conseil exécutif avait organisé une assemblée ordinaire des membres le 22 février 2020 à l'école élémentaire catholique St-Albert. Nous avons choisi cet emplacement car il y a quatre téléviseurs pour vous présenter les dossiers et nous avons cru que ce système était parfait pour la présentation de l'équité salariale de M. Serge Robichaud.

Vous avez peut-être entendu que cette assemblée n'a pas eu lieu car nous n'avions pas quorum. Il y a 14 membres qui se sont présentés pour cette réunion. Comme mentionné, nous avons un invité spécial, M. Serge Robichaud, qui a présenté et expliqué l'évaluation de l'équité salariale et le maintien qui se fera à chaque année.

L'exécutif travaille fort pour vous tenir au courant des dossiers que nous gérons et les assemblées générales est le système en place pour vous en informez. Dans nos règlements, nous devons tenir un minimum de deux assemblées ordinaires par année.

Pour ceux et celles qui ne sont pas au courant, nous devons tenir nos assemblées les samedis car nous avons des membres qui travaillent des quarts de soir.

Si vous pensez à une autre manière de fonctionner pour nos assemblées des membres, l'exécutif aimerait avoir vos suggestions.

Nous espérons à la prochaine assemblée des membres, que vous serez en grand nombre.

Relève au sein du syndicat. Un petit rappel que nous allons avoir à voter pour un nouvel exécutif en avril 2021. Trois membres de l'exécutif sont éligibles à prendre leur retraite d'ici aux prochaines élections. Le syndicat va avoir besoin de nouveaux membres qui s'impliquent au sein de l'exécutif pour prendre la relève. Si un nouvel exécutif entre en fonction et n'ont aucunes notions du

fonctionnement de l'exécutif, ils auront de la difficulté à gérer les dossiers. Donc, il est essentiel de vous impliquer pour avoir une relève et gardez les acquis que nous avons et que vos exécutifs ont travaillés fort pour avoir.

Changements d'adresses

Veillez s.v.p. envoyer vos changements d'adresses, de courriel ou numéros de téléphones à scfp4155action@gmail.com.

Sincères condoléances

À ceux et celles qui ont perdu un être cher dernièrement... permettez-nous de vous témoigner toute notre amitié dans ces moments difficiles, et de vous offrir nos plus sincères condoléances.

Prompt rétablissement

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à tous ceux et celles qui sont retenus à la maison par la maladie. Que ce moment d'arrêt forcé ne dure que le temps de retrouver votre élan...

Retraites

Si vous prenez votre retraite, s.v.p. avisez votre syndicat par courriel.

Pour en apprendre d'avantage sur votre régime de retraite OMERS, vous pouvez vous rendre sur le site pour découvrir comment votre rente est calculée, comment votre prestation de raccordement fonctionne et bien plus encore. Vous pouvez appeler le Service à la clientèle d'OMERS au 416 369-2444 ou 1- 800 387-0813.

Savez-vous que :

22.09 Assurance-invalidité de longue durée

Vous devriez vous familiariser avec cet article. Voici des situations qui arrivent lorsque vous êtes acceptés sur AILD :

- Fiducie suspendu, vous allez recevoir un courriel mesures à prendre pour rétablir votre fiducie afin de continuer votre couverture d'assurance médicale et dentaire.
- Renonciation "Waiver" pour assurance facultative de la Fiducie.
- Renonciation "Waiver" d'OMERS.
- Article 22.09 c) Avance salariale, peut-être un remboursement de votre part au conseil dépendant de la date d'acceptation sur AILD.
- Délai de carence pour être accepté sur AILD, 119 jours civils (voir convention collective sous COWAN).

Pour toutes questions concernant la Fiducie, vous devez vérifier avec eux avant.

Pour toutes questions concernant OMERS, vous devez vérifier avec eux avant.

Si par la suite, vous vous posez des questions ou vous ne comprenez pas, contactez votre syndicat.

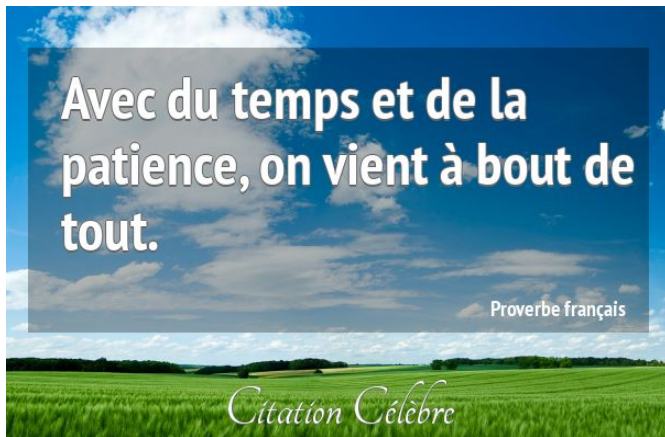
Annexe C - Attestation médicale (Partie A - Dispositions centrales 2019-2022) (voir sur notre site web)

À la demande du conseil, 1ère partie complétée par votre médecin si 5 jours et plus d'absence.

À la demande du conseil, 2ième partie pour retour progressif seulement.

Pour tous certificats demandés par le conseil, les frais du médecin, seront payés par le conseil.

Proverbe



Dates à retenir :

- 10 au 13 avril, grande fin de semaine de Pâques



- 10 mai, fêtes des mères
Bonne fête des mères à toutes les mamans
- 18 mai, fête de la Reine

